

Madame, Monsieur,

En ce début de cinquième semaine de confinement, j'espère que vos proches et vous-même êtes en bonne santé. C'est mon souhait le plus cher.

La crise sanitaire mondiale que nous vivons a conduit, il y a un mois, à la suspension de l'activité de l'ensemble des sites du Groupe Renault.

Depuis, le Groupe soutient le corps médical à travers différentes actions, auxquelles notre usine a choisi de contribuer activement (par exemple, la fabrication de visières de sécurité au moyen de notre imprimante 3D, le don de masques ou de charlottes aux hôpitaux et EHPAD).

Dans le même temps, comme bon nombre d'entreprises, le Groupe Renault prépare un plan de redémarrage accompagné d'un protocole de mesures sanitaires élaboré avec les Directions Sécurité et Médicale du Groupe Renault. Ce protocole consiste à apporter une réponse efficace pour préserver la santé de tous les salariés, tout en reprenant progressivement nos activités industrielles dans des conditions sanitaires adaptées.

Le projet de redémarrage de STA est travaillé avec les 4 organisations syndicales du site au sein de la « Commission de préparation sanitaire de la reprise » créée par le Contrat de Solidarité et d'Avenir signé le 3 avril dernier entre Renault et les organisations CFDT, CFE-CGC et FO.

Pour notre usine, l'enjeu de ce redémarrage est double : garantir à chaque membre du personnel des conditions de reprise du travail conformes aux exigences sanitaires ; assurer la montée en cadence de notre nouvelle boîte E-TECH, tant attendue par nos clients, comme le rappelait dernièrement Mme Clotilde Delbos, Directeur général par intérim de Renault.

Ce double challenge est essentiel pour l'avenir de notre site, et pour l'entreprise. Toutefois, je tiens à vous assurer aujourd'hui que je n'autoriserai pas le redémarrage de notre activité si les garanties sanitaires requises ne sont pas réunies.

Très prochainement, des informations détaillées vous seront partagées par votre manager afin de vous préciser les modalités de votre reprise. Les consignes mises en place devront être respectées strictement. En attendant, je vous invite à consulter sur la page suivante les premières mesures proposées, et destinées à garantir à chaque salarié de STA que la reprise s'effectuera dans des conditions sanitaires optimales.

D'ici notre redémarrage, je vous invite à rester informé(e) de l'actualité de STA en vous informant sur l'appli INSIDE'R ou en appelant le numéro vert habituel 0 800 209 800.

Comptant sur votre engagement et votre sens des responsabilités, je vous demande de prendre soin de votre santé et de celle de vos proches.

Alberto DE LOS OJOS
Directeur Général de STA

.../...

META-REGLES DU RE-DEMARRAGE

Audit de redémarrage	Chaque site effectuera sa propre inspection HSE/ D2P/ Médical pour établir que le site est entièrement préparé et organisé selon les règles du kit de <u>pré-démarrage</u> .
Information sur le re-démarrage	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés recevront une information / sensibilisation au redémarrage. • Dans tous les cas, pour assurer un retour progressif des salariés au travail, tous les membres du personnel ne se retrouveront pas en même temps dans le site. • Les mesures seront prises pour que les salariés les plus « fragiles » restent à domicile.
Contrôle des températures	La prise de température sera effectuée à l'entrée du site pour tous les salariés.
Port des EPI	Les salariés devront porter leurs EPI habituels ainsi qu'un masque de protection, à porter y compris sur le trajet vers et depuis le travail. Des EPI supplémentaires seront mis en service, si cela est nécessaire.
Plan de nettoyage / désinfection	L'usine garantit que les contrats de nettoyage sont adaptés aux nouveaux régimes de nettoyage. Remarque : les éléments touchés par différentes personnes (dans zone de pause, toilettes, lavabos,...) doivent être nettoyés à fond avec des produits de désinfection adaptés.
Règles d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Le lavage des mains fera l'objet d'une vigilance particulière. Séchage avec du papier, pas de séchage à l'air, serviettes non recommandées, élimination des déchets et nettoyage des objets personnels. • En parallèle, toutes les mesures seront prises pour garantir une distance de sécurité entre les personnes, sur le lieu de travail et dans les espaces collectifs / communs.



Inside'R



© 2020 Universal C

PRE-REQUIS A OBSERVER AVANT TOUT RE-DEMARRAGE

1. Audit rigoureux de prédémarrage sous la responsabilité de 3 métiers : HSE, D2P et Services médicaux/RH.
AUCUN DÉMARRAGE SI LES CONDITIONS REQUISES NE SONT PAS REMPLIES.

2. Programme d'accueil et de retour au travail spécifique, avec une sensibilisation et une information sur le COVID-19.
PERSONNE N'EST AUTORISÉ À RECOMMENCER LE TRAVAIL S'IL N'A PAS SUIVI CE PROGRAMME DE REDÉMARRAGE.

3. Affichage de visuels aux endroits clefs. Points de contrôle précis sous la forme d'une observation HSE.
AUCUN REDÉMARRAGE TANT QUE LES AFFICHES NE SONT PAS MISES AUX ENDROITS ADÉQUATS

4. Des « superviseurs » entièrement dédiés à s'assurer que les règles sont respectées.
AUCUN REDÉMARRAGE SANS UNE SURVEILLANCE RIGoureuse DU RESPECT DES RÈGLES